



Ressources naturelles Natural Resources
Canada Canada

Le développement durable : *de l'engagement à l'action*

**Rapport sur les progrès de la
Stratégie de développement durable
de Ressources naturelles Canada**

du 10 décembre 1997 au 31 mars 1999

Canada™

Table des matières

Message du Ministre • 3

I^{ère} partie

Atteindre le développement durable

Notre engagement • 4

Nos progrès • 4

Objectifs atteints • 5

II^e partie

Comment nous le rendons possible

La mesure de notre rendement • 18

Rapports sur les indicateurs de rendement • 18

Responsabilité à trois niveaux • 19

L'aspect économique du développement durable • 19

III^e partie

Les prochaines étapes • 25

Pour en savoir davantage :

liens avec des documents connexes • 25

Isbn 0-662-64549-9
N° de catalogue M22-125/1999

© 1999 Sa Majesté la Reine
du chef du Canada

Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :

Division du développement durable
et de l'environnement
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Tél. : (613) 947-4290

Télec. : (613) 996-0478

Courriel : devdurable@rncan.gc.ca

Web :

<http://www.rncan.gc.ca/dmo/susdev>



*Ce rapport est imprimé sur papier recyclé à 50 p.
100, y compris 15 p. 100 désencré après
consommation et 25 p. 100 après consommation.*



**L'honorable Ralph Goodale,
CP, député**

Ministre de
Ressources naturelles Canada,
Ministre responsable de la
Régie canadienne du blé
et
Interlocuteur fédéral pour les Métis
et les Indiens non-inscrits

La vision du Ministre pour le secteur des ressources naturelles du Canada

*Au seuil du nouveau millénaire,
le Canada doit devenir et demeurer
le pays « le plus ingénieux » au
monde dans l'intendance, la mise
en valeur, l'utilisation et
l'exportation des ressources
naturelles, c'est-à-dire le mieux
équipé en technologies de pointe,
le plus écologique, le plus soucieux
de ses responsabilités sociales,
le plus productif et le plus
concurrentiel, et servir de modèle
en ce qui concerne
le développement durable.*

Message du Ministre

LES RICHES RESSOURCES NATURELLES DU Canada et les industries qu'elles soutiennent sont depuis longtemps le fondement de la force économique de notre pays. Les Canadiens veulent s'assurer que nous continuerons de profiter de nos ressources aujourd'hui et dans l'avenir, tout en protégeant la santé de notre environnement.

Ressources naturelles Canada (RNCan) s'est engagé à développer les ressources du Canada en intégrant les facteurs économiques, environnementaux et sociaux. Le développement durable favorise un environnement plus sain tout en assurant la promotion d'une meilleure productivité, de l'innovation et de nouvelles perspectives d'emploi. Ce rapport met en lumière les progrès de RNCan depuis 1997 vers la réalisation des objectifs soulignés dans sa Stratégie de développement durable.

Un élément essentiel du développement durable est notre capacité d'adopter des pratiques et des technologies environnementales novatrices. Au seuil du nouveau millénaire, le Canada doit devenir et demeurer le pays « le plus ingénieux » au monde dans l'intendance, la mise en valeur, l'utilisation et l'exportation des ressources naturelles, c'est-à-dire le mieux équipé en technologies de pointe, le plus écologique, le plus soucieux de ses responsabilités sociales, le plus productif et le plus concurrentiel, et servir de modèle en ce qui concerne le développement durable.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les autres gouvernements, l'industrie, les universités, les groupes de bénévoles et les collectivités pour mettre en œuvre des initiatives visant à réduire les impacts environnementaux du développement des ressources. Avec son savoir-faire scientifique et technique et son expertise en matière de politiques, RNCan encourage des pratiques et met au point des technologies qui favorisent le développement durable. Il va de soi que les différents secteurs des ressources ont des

besoins différents, et cette diversité se reflète dans les programmes; par exemple:

- Le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM 2000) partage de l'information avec les sociétés minières et les gouvernements provinciaux sur les nouvelles technologies visant à réduire les impacts environnementaux de l'exploitation minière.
- Des programmes de RNCan encouragent l'efficacité énergétique des appareils et de l'équipement, des immeubles commerciaux, des procédés industriels et des véhicules.
- Les onze forêts modèles du Canada, s'étendant sur plus de 6 millions d'hectares, permettent l'essai à grande échelle de pratiques forestières plus durables.
- Géoconnexions offrira un guichet unique sur Internet pour l'information géospatiale, essentielle pour la cartographie, la gestion des ressources et la protection de l'environnement.

Notre Stratégie nous aide également devant le changement climatique. Plusieurs éléments du plan d'action de la Stratégie nous permettent de nous acquitter de notre engagement international à réduire les gaz à effet de serre. Notre travail de développement de l'expertise mondiale et de technologies novatrices permet de relever les défis du changement climatique et du développement durable.

Je suis très fier des progrès que RNCan a réalisés grâce à sa Stratégie de développement durable. Nos premières réussites démontrent de façon concluante que les politiques et les pratiques de développement durable d'aujourd'hui produisent des dividendes sociaux, économiques et environnementaux qui bénéficieront aux Canadiens de demain. Nous pouvons avoir un environnement sain et une économie prospère en améliorant la qualité de vie de tous les Canadiens.



1^{ère} partie

Atteindre le développement durable

Notre engagement

RNCan a entrepris un programme ambitieux lorsqu'il a publié sa Stratégie de développement durable, « Protéger notre actif, assurer notre avenir ».

...une approche progressive fait avancer l'ensemble des normes de comparaison du développement durable.

Le ministère s'est engagé à travailler avec les Canadiens pour mettre en œuvre des activités qui « nous permettront de protéger la santé de l'environnement naturel et du territoire tout en répondant efficacement aux besoins humains de produits énergétiques, forestiers et minéraux, et d'offrir des possibilités semblables aux générations à venir ».

La Stratégie de développement durable de RNCan a été déposée au Parlement le 10 décembre 1997. Le plan d'action triennal de la stratégie contient 68 engagements à l'action pour réaliser les quatre grands buts du ministère en matière de développement durable.

But n° 1 : Permettre aux Canadiens de prendre des décisions sensées concernant les ressources naturelles.

But n° 2 : Maintenir les retombées socio-économiques des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

But n° 3 : Limiter le plus possible les répercussions de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles sur la sécurité des Canadiens et l'environnement.

But n° 4 : Faire de RNCan le chef de file du gouvernement fédéral en

matière de gestion de ses activités conformément aux principes du développement durable.

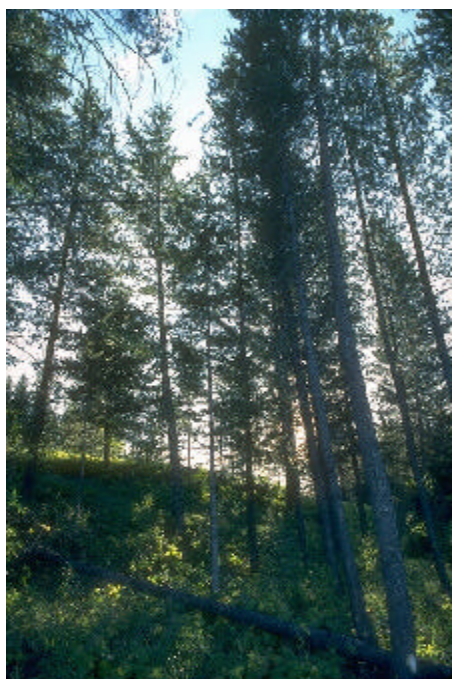
Le ministère avait promis non seulement de mettre en œuvre un plan d'action mais également de se tenir imputable de ses progrès en produisant des résultats concrets. Ce document a été préparé pour informer les employés de RNCan, les intéressés et le grand public sur le succès du ministère quant à la mise en œuvre de la première phase de sa Stratégie de développement durable.

Nos progrès

Dans son rapport de mai 1998 au Parlement, le commissaire à l'environnement et au développement durable recommandait que « les ministères établissent une série d'objectifs précis et les présentent à la Chambre des communes dans leur rapport du printemps 1999 sur les plans et priorités ». RNCan a appliqué la recommandation du commissaire en établissant 125 objectifs mesurables et à échéance bien déterminée pour les 68 engagements à l'action de la Stratégie. Ces objectifs offriront aux intéressés de RNCan une indication claire quant à l'ampleur des réalisations.

Durant l'exercice financier 1997-1998 couvrant les premiers mois de la période de mise en œuvre triennale, 7 objectifs ont été réalisés. Des objectifs dont la réalisation avait été prévue au cours de l'exercice 1998-1999, tous sauf un ont été réalisés (voir au paragraphe suivant). En outre, 16 objectifs dont la réalisation avait été prévue pour les années suivantes ont été concrétisés bien avant l'échéance. Au total, plus de 70 objectifs ont été atteints.

Les progrès pour le seul objectif prévu qui n'était pas réalisé au 31



mars 1999 sont présentés en détail à la page 24.

Objectifs atteints

Le tableau suivant indique toutes les réalisations au 31 mars 1999, selon le but et l'objectif de développement durable. Le tableau indique

également comment ces réalisations aident à faire avancer le développement durable, autrement dit, comment une approche progressive fait avancer l'ensemble des normes de comparaison du développement durable.



But n° 1: Permettre aux Canadiens de prendre des décisions sensées concernant les ressources naturelles

Objectif 1.1 : Faciliter l'accès aux données intégrées sur l'état de la masse continentale et des ressources naturelles du Canada ainsi que sur les dimensions sociales, économiques et environnementales de leur utilisation.

Engagement à l'action

Réalisé

Progrès vers le développement durable

1.1.1 Lancer une nouvelle initiative sur les connaissances afin de faciliter l'accès public et l'intégration des données au sein du ministère; d'ici 1998, consulter les intervenants et faire l'inventaire des fonds documentaires.



On a aidé à gérer, à utiliser et à améliorer l'accès aux fonds documentaires ministériels grâce à une infrastructure électronique des connaissances sur le Web et à des logiciels.

1.1.3 D'ici 1998, finaliser le plan de la première enquête nationale sur la consommation d'énergie dans les édifices commerciaux.



On a mis au point des indicateurs d'intensité aux niveaux des secteurs et des segments, ainsi que des lignes de départ pour déterminer l'impact énergétique et environnemental des nouveaux programmes d'efficacité énergétique, du *Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux* et du programme *Les innovateurs énergétiques Plus*.

1.1.4 Publier de nouveaux rapports sur la santé des écosystèmes forestiers canadiens; d'ici 1998, publier les résultats de la première évaluation nationale de la santé des forêts.



On a établi les conditions de base de la santé des forêts du Canada afin de mesurer, d'évaluer et de planifier nos progrès vers la gestion durable de nos forêts.

1.1.5 D'ici 1999, établir une série de données chronologiques sur l'économie énergétique afin de faciliter l'élaboration d'indicateurs de développement durable appropriés pour le secteur de l'énergie.



On a déterminé les lignes de force et les tendances de l'économie énergétique pouvant être utilisées dans les rapports sur les indicateurs de rendement et contribuer à la prise de décisions viables dans l'économie énergétique au Canada.

Nota : Le présent rapport portant sur les engagements qui ont été concrétisés au cours de la période du 10 décembre 1997 au 31 mars 1999, seuls ces engagements sont décrits ici.

But n° 1



Objectif 1.2 : Encourager une plus grande collaboration à l'échelle nationale et internationale ainsi que l'atteinte d'un consensus sur les questions et mesures touchant le développement durable.

Engagement à l'action	Réalisé	Progrès vers le développement durable
1.2.2 En 1998, lancer la Stratégie nationale sur les forêts au Congrès forestier national.	✓	On a favorisé l'utilisation durable et la conservation des forêts par un plan d'action qui intègre les aspects écologiques, économiques, sociaux et culturels.
1.2.3 D'ici 1998, préparer, en consultation avec les intéressés, des interventions canadiennes à la deuxième séance du Forum intergouvernemental sur les forêts, de concert avec le MAECI et l'ACDI.	✓	On a établi une position canadienne sur les grandes questions en matière de politique forestière à l'échelle mondiale en consultant les provinces, les territoires, les communautés autochtones et les organisations non gouvernementales ainsi que l'industrie, les syndicats et les environnementalistes.
D'ici 1999, convoquer, de concert avec le MAECI et l'ACDI, des séances de consultation pour la troisième séance du Forum intergouvernemental sur les forêts.	✓	
1.2.4 D'ici 1998, comme le prévoit la Déclaration d'Arequipa, organiser en coopération avec les partenaires d'Amérique latine un atelier sur le principe de l'utilisation sécuritaire.	✓	On a fait la promotion de la coopération internationale dans le développement durable des minéraux et des métaux, de la mise en œuvre de la Déclaration d'Arequipa des ministres des Mines des Amériques et d'un plan d'action.
D'ici 1998, organiser et accueillir une réunion du groupe d'experts de l'APEC sur l'exploration et le développement des minéraux et de l'énergie, sous le thème du développement durable des minéraux et des métaux.	✓	



But n° 1

Objectif 1.3 : Mettre au point un régime fiscal, une réglementation et des mesures volontaires propres à favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles.

Engagement à l'action	Réalisé	Progrès vers le développement durable
<p>1.3.1 D'ici 1998, compléter l'étude de base pour le secteur de l'énergie avec la publication de</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Petroleum Fiscal Systems in Canada</i>, et• <i>Tax Treatment of Electricity from Renewable Energy Sources and Energy Efficiency Technologies: An International Comparison</i>. <p>D'ici 1998, présenter au Conseil canadien des ministres des forêts la première étude approfondie sur la façon dont les politiques et les règlements fiscaux actuels du Canada affectent la viabilité des boisés privés et mettre au point des recommandations finales au CCMF d'après les consultations avec des ministères fédéraux sélectionnés (p. ex., Finances, Revenu, Agriculture et Agroalimentaire).</p>	 	<p>On a déterminé les obstacles et les facteurs de dissuasion à l'égard des bonnes pratiques environnementales.</p> <p>On a entrepris des études approfondies de la façon dont les politiques fiscales actuelles nuisent à la viabilité des boisés privés, afin d'aider à formuler des recommandations bien fondées aux ministres des Forêts et, par la suite, aux ministres du Revenu et des Finances s'il y a lieu.</p> <p>Les changements à la fiscalité pourraient avoir un effet positif sur les pratiques forestières et favoriser une gestion durable des forêts.</p>
<p>1.3.2 D'ici 1998, établir un groupe de travail pour examiner les options d'un système national de permis échangeables pour les émissions de gaz à effet de serre, avec Environnement Canada et d'autres.</p> <p>D'ici 1998 et 1999, fournir un soutien financier au Conference Board du Canada pour son étude visant à évaluer la combinaison et l'utilisation optimales des instruments de politique pour la protection de l'environnement.</p>	 	<p>On reconnaît ceux qui réussissent le mieux à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à faire connaître les progrès.</p> <p>On a conçu des exigences pour la mise en œuvre de programmes nationaux d'échange des émissions, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.</p>
<p>D'ici 1998, préparer un répertoire des pratiques des secteurs miniers et forestiers visant à conserver la faune et l'habitat.</p>		<p>On a favorisé la diffusion d'information sur les pratiques qui aident à conserver les habitats fauniques et encouragent l'industrie à améliorer ses procédés.</p>
<p>1.3.3 Rendre compte avant 1998 aux ministres fédéral et provinciaux responsables des mines de l'examen national afin d'améliorer la réglementation liée au secteur minier.</p>		<p>On a offert aux groupes d'intéressés la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur la façon d'améliorer l'efficacité et l'efficacéité du système de réglementation des exploitations minières.</p>
<p>1.3.4 D'ici 1998, obtenir l'approbation du Conseil des ministres de l'Énergie au sujet du chapitre sur l'énergie de l'Accord sur le commerce intérieur.</p>		<p>On a augmenté l'efficacité des marchés de l'électricité dans tout le Canada.</p>

But n° 2 : Maintenir les retombées socio-économiques des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

Objectif 2.1 : Créer des débouchés économiques et stimuler l'investissement dans des domaines d'utilisation des ressources naturelles qui soient novateurs et à plus forte valeur ajoutée.

Engagement à l'action	Réalisé	Progrès vers le développement durable
2.1.1 D'ici 1998, entreprendre une consultation des intéressés et publier un document de travail sur le traitement à valeur ajoutée dans le secteur des minéraux et des métaux avec Industrie Canada.	✓	On a favorisé un traitement à plus grande valeur ajoutée pour les minéraux et les métaux du Canada.
D'ici 1999, publier un rapport des consultations sur les défis des activités à valeur ajoutée dans l'industrie des produits minéraux.	✓	
2.1.2 D'ici 1998, entreprendre un examen externe de la recherche de RNCAN sur la biotechnologie forestière.	✓	On a encouragé la croissance des industries à l'aide des technologies novatrices et environnementales pour le développement des ressources naturelles.
D'ici 1998, diriger un groupe de travail interministériel afin d'entreprendre des consultations sur les questions relatives à la biotechnologie forestière.	✓	On a mis en œuvre une stratégie fédérale sur la biotechnologie forestière, y compris le transfert de technologies et l'utilisation de produits forestiers issus de la biotechnologie, afin de tester des semis moins dépendants des produits chimiques et plus résistants aux parasites.
D'ici 1998, soumettre au Poplar Council of Canada une proposition visant à établir une coopérative canadienne sur la génétique et la biotechnologie du peuplier et du tremble.	✓	
D'ici 1998, contribuer au cadre d'orientation de la nouvelle stratégie canadienne sur la biotechnologie.	✓	On a réduit les pressions exercées sur les forêts naturelles du Canada en plantant des espèces à croissance rapide comme le peuplier.
D'ici 1998, entreprendre un sondage auprès des principaux intéressés sur le potentiel d'une stratégie nationale visant à promouvoir plus de recyclage des métaux.	✓	On a favorisé un plus grand recyclage des métaux, en consultation avec les autres ministères, les industries, les provinces et les municipalités.
2.1.4 D'ici 1998, obtenir l'approbation du financement du Fonds Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers pour:	✓	On a protégé les environnements côtiers et excentriques. On a veillé à ce que les Canadiens qualifiés aient la possibilité de tirer profit de ces nouvelles zones de ressources et à ce que les entreprises canadiennes aient la possibilité «entière et équitable» de participer de façon concurrentielle à la fourniture des produits et services utilisés pour les projets pétroliers et gaziers en mer.
<ul style="list-style-type: none"> • l'établissement d'un centre de formation en évacuation à St. John's; • un projet de formation associé à la phase de production des hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve; 		<ul style="list-style-type: none"> • Le centre de formation est opérationnel. • RNCAN travaille avec l'industrie à déterminer les compétences nécessaires afin d'élaborer un programme de formation.

(suite)

But n° 2

Objectif 2.1

Engagement à l'action

Réalisé

Progrès vers le développement durable

2.1.4 (suite)

- un programme de formation sur l'équité en matière d'emploi afin de promouvoir la participation des femmes à des emplois non traditionnels;
- la participation permanente des comités des avantages sociaux de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse à l'examen des activités et à l'amélioration de la création d'emplois et de la promotion du développement économique.



- Un programme de formation sur l'équité en matière d'emploi est opérationnel.



- La participation aux comités des avantages de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse se poursuit.



But n° 2

Objectif 2.2 : Favoriser et élargir l'accès aux marchés étrangers pour les produits, les connaissances, les services et les technologies associés aux ressources naturelles du Canada.

Engagement à l'action	Réalisé	Progrès vers le développement durable
<p>2.2.2 D'ici 1998, offrir une formation technique sur le drainage minier acide et l'évaluation du cycle de vie, et formuler des conseils sur l'accréditation ISO 9000 du projet Canada-Brésil pour le développement durable dans le secteur minier.</p>	✓	On a favorisé l'exploitation durable des minéraux et des métaux au plan international et fait valoir les technologies et l'expertise canadiennes en gestion de l'environnement.
<p>D'ici à 1999, effectuer une évaluation de base et fournir une formation technique sur l'analyse chimique et la gestion environnementale, et faire valoir la technologie et le savoir-faire canadiens dans le cadre du projet Canada-Argentine pour le transfert de technologie dans le secteur minier.</p>	✓	
<p>2.2.4 D'ici 1998, accueillir les missions en foresterie des États-Unis, de l'Autriche, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Hollande, dans le cadre du programme international des partenariats en foresterie du CCFM.</p>	✓	On a fait la promotion des pratiques forestières canadiennes et contré la désinformation en fournissant des renseignements complets et faisant autorité, en temps opportun; on a veillé aussi à ce que des barrières au commerce ne soient pas érigées.
<p>2.2.5 D'ici 1998, mettre au point une stratégie commerciale internationale.</p>	✓	On a favorisé et soutenu l'accès de l'industrie de la géomatique à des contrats sur les marchés internationaux.
<p>2.2.6 D'ici 1998, prendre l'initiative de l'établissement du groupe directeur de l'APEC sur les normes énergétiques et présider ce groupe.</p>	✓	On a encouragé l'harmonisation des méthodes d'essai pour les normes d'efficacité énergétique et favorisé l'adoption de pratiques exemplaires dans la réglementation de l'énergie; on a négocié des tarifs douaniers plus bas et éliminé des obstacles non tarifaires au commerce et à l'investissement dans le secteur des ressources naturelles.
<p>D'ici 1998, entamer l'élaboration d'accords de coopération technique concernant la foresterie.</p>	✓	

But n° 2

Objectif 2.3 : Renforcer la capacité des collectivités autochtones, rurales et septentrionales de générer une activité économique durable reposant sur les ressources naturelles.

Engagement à l'action

Réalisé

Progrès vers le développement durable

2.3.1 D'ici 1998, organiser des ateliers sur l'énergie dans le Nord, la gestion durable des forêts, la viabilité des minéraux et des mines dans le cadre des travaux et des ateliers de la Conférence circumpolaire (Cf. : la publication *Le développement durable dans l'Arctique : leçons apprises et voie de l'avenir*) en collaboration avec Affaires indiennes et du Nord Canada, le MAECI et Environnement Canada.



Les résultats de la conférence ont aidé à guider le Conseil de l'Arctique dans l'élaboration de son programme de développement durable pour la région circumpolaire.

2.3.2 Évaluer les ressources potentielles des régions pionnières et jeter les bases du développement durable dans les collectivités septentrionales en :

- compilant, avant 1999, des données intégrées sur la géologie, les dangers et les conditions du pergélisol dans la région de Yellowknife;
- terminant, avant 1999, la compilation de données géoscientifiques sur le nord de l'île de Baffin à laquelle auront participé les pouvoirs publics fédéraux et territoriaux et les Inuit.



Le rapport intitulé « Living With Frozen Ground » porte sur l'impact de l'activité humaine sur l'environnement dans la plus importante communauté nordique du Canada, et offre une orientation pour le développement des infrastructures et de l'industrie de la région dans le respect de l'environnement.



On a fourni des cartes, des rapports et une base de données numériques sur l'assise rocheuse et la géologie de subsurface ainsi que sur le potentiel minéral de zones définies de l'île de Baffin et de la presqu'île Melville, ce qui aidera à l'exploration de gisements porteurs d'avantages économiques et sociaux.

2.3.4 D'ici 1998, entreprendre une étude visant à déterminer les obstacles non techniques au développement des technologies des énergies renouvelables dans les collectivités éloignées canadiennes.



On a enrichi les connaissances afin de réduire les obstacles qui limitent l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les communautés autochtones et éloignées grâce au transfert d'information, à la formation technique et à d'autres formes de soutien.

2.3.5 D'ici 1998, mettre en œuvre un programme de formation sur le système d'arpentage des terres du Canada en collaboration avec le Nunavut Arctic College.



On a offert aux Autochtones des possibilités de formation et de perfectionnement en gestion foncière et en arpentage.

2.3.6 D'ici 1998, conclure une entente-cadre relative au Programme d'accès communautaire d'Industrie Canada et à l'Initiative sur le développement durable des collectivités de RNCan (menée conjointement avec Industrie Canada et à laquelle participent six autres ministères fédéraux), afin de démontrer la valeur des données géospatiales et d'entreprendre la sélection des collectivités pour la première ronde de projets pilotes.



On a renforcé la capacité des collectivités canadiennes d'utiliser l'information (en particulier l'information géospatiale), les services et les outils du gouvernement pour planifier et gérer le développement durable à l'aide de l'information. Cela peut accroître l'autonomie et la responsabilisation des collectivités, et renforcer le leadership dans la prise de décisions sur le développement durable et la diversification économique des collectivités, dans le contexte de la transition vers l'économie du savoir.

D'ici 1998, entreprendre avec la Nicola Tribal Association, le Nicola Valley Institute of Technology et cinq bandes locales, le développement de technologies informatiques pour l'analyse et le stockage de codes d'éthique environnementale, d'information traditionnelle des autochtones et d'information sur la gestion forestière.



But n° 3 : Limiter le plus possible les répercussions de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles sur la sécurité des Canadiens et l'environnement.

Objectif 3.1 : Aider à limiter le changement climatique et à s'y adapter.

Engagement à l'action	Réalisé	Progrès vers le développement durable
<p>3.1.2 D'ici 1998, lancer le processus de consultation sur les technologies énergétiques de l'avenir avec les groupes intéressés.</p>	✓	<p>On a aidé les intéressés canadiens à mieux comprendre l'étendue éventuelle des options technologiques à long terme qui pourraient modifier fondamentalement la relation entre la croissance économique et les émissions de gaz à effet de serre.</p>
<p>3.1.3 D'ici 1998, lancer le programme ÉnerGuide pour les maisons, le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux et le programme Innovateurs énergétiques Plus.</p>	✓	<p>On a accru l'efficacité de l'utilisation de l'énergie au Canada et réduit les émissions de gaz à effet de serre.</p>
<p>D'ici 1998, mettre en vigueur la quatrième modification de la <i>Loi sur l'efficacité énergétique</i> afin d'élargir la réglementation de l'efficacité énergétique à l'équipement supplémentaire, et d'accroître les exigences à l'égard de l'équipement régi par la réglementation existante.</p>	✓	
<p>3.1.4 D'ici 1998, compléter le développement d'une base de données sur le carbone des sols canadiens pour l'intégrer au modèle de bilan du carbone des forêts canadiennes.</p>	✓	<p>On a rehaussé les connaissances sur les rapports entre les forêts du Canada, les changements climatiques et le cycle global du carbone. On a aussi aidé le Canada à satisfaire aux exigences nationales et internationales en matière de rapports, et planifié des stratégies d'adaptations à grande échelle, pour assurer la viabilité environnementale et économique à long terme du secteur forestier.</p>
<p>D'ici 1999, achever et publier les rapports de la Commission géologique du Canada sur le Triangle de Palliser.</p>	✓	



But n° 3

Objectif 3.2 : Promouvoir les techniques et les pratiques responsables qui réduisent les incidences environnementales, préservent la biodiversité et accroissent l'efficacité de l'exploitation et de l'utilisation des ressources.

Engagement à l'action	Réalisé	Progrès vers le développement durable
3.2.1 D'ici 1998, lancer le Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables.	✓	On a encouragé l'utilisation de l'énergie renouvelable et développé des technologies rentables à cet effet.
3.2.2 D'ici 1998, prolonger de trois ans le programme NEDEM (Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier).	✓	On a fait de la prévention et réduit le drainage minier acide en transférant à l'industrie minière et aux secteurs gouvernementaux des technologies issues de projets sur le terrain.
3.2.4 D'ici l'an 2000, entreprendre, de concert avec l'industrie, des projets dans le cadre de l'ICRML (Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers solides).	✓	On a développé des technologies qui ont permis de réduire considérablement le poids des automobiles, et de freiner ainsi la consommation de combustibles fossiles et les émissions de gaz carbonique.
3.2.5 D'ici 1997, mettre en œuvre une deuxième phase de cinq ans du Programme des forêts modèles du Canada.	✓	On a exploré, avec les intéressés, l'évolution de la promotion des pratiques forestières exemplaires au Canada.
D'ici 1998, établir un cadre d'évaluation avec les intéressés.	✓	On a mis au point une série d'indicateurs locaux pour la gestion durable des forêts en fonction des diverses conditions économiques, culturelles et environnementales.
3.2.6 D'ici 1998, compléter le transfert du Système d'aide à la décision concernant la tordeuse du bourgeon de l'épinette aux clients de l'Alberta, où la tordeuse menace les forêts d'épinettes du Nord.	✓	On a doté les aménagistes forestiers d'une capacité accrue de prise de décisions judicieuses sur leurs interventions tout en préservant la biodiversité et les valeurs esthétiques.
D'ici 1999, publier un guide des meilleures pratiques pour contrer les effets négatifs de la coupe à blanc sur la productivité des sols forestiers et sur les systèmes aquatiques dans le bouclier boréal.	✓	
3.2.8 D'ici 1998, mettre au point un plan d'action, en consultation avec les intéressés. Ce plan d'action contribuera au deuxième rapport du Canada dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique en 2000.	✓	On a établi un plan d'action pour s'acquitter des engagements fédéraux en matière de foresterie dans le cadre de la Stratégie canadienne de la biodiversité.
3.2.9 D'ici 1998, lancer le Programme d'émissions des moteurs diesel.	✓	On a réduit les émissions du diesel dans l'industrie minière grâce au transfert de technologies.

But n° 3

Objectif 3.3 : Protéger les Canadiens contre les dangers naturels et les risques associés à l'exploitation et à l'utilisation des ressources naturelles.

Engagement à l'action	Réalisé	Progrès vers le développement durable
3.3.2 D'ici 1998, en consultation avec d'autres ministères fédéraux, préparer la réponse du gouvernement au comité Seaborn qui établira les prochaines étapes de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire au Canada.	✓	On a offert une orientation pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, ce qui a entraîné des mesures pour l'évacuation du combustible nucléaire d'une manière responsable au plan environnemental.
3.3.4 D'ici 1998, lancer l'initiative « Métaux dans l'environnement ».	✓	On a rehaussé la compréhension de la dissémination naturelle des métaux dans l'environnement et contribué ainsi à distinguer les charges métalliques d'origine naturelle et d'origine anthropique.
3.3.5 D'ici 1998, fournir un soutien technique pour la phase pilote du Centre international de gestion du plomb (CIGP).	✓	On a aidé à réduire les risques de l'exposition au plomb pour la santé humaine. Des conseils et de l'information continueront d'être fournis au CIGP pour améliorer ses projets en réponse à la déclaration des ministres de l'OCDE sur le plomb afin d'appuyer son mandat de favoriser l'utilisation du plomb d'une manière écologique.
3.3.6 D'ici 1999, établir des critères pour la sélection du système d'évacuation le plus approprié, suivant une approche d'évaluation des risques.	✓	On a contribué à réduire les impacts environnementaux et la souffrance humaine dans l'exploration du pétrole et du gaz en zones pionnières.
D'ici 1999, entamer une étude visant à approfondir le travail sur la mise au point de meilleures combinaisons de survie en cas d'évacuation du personnel.	✓	
3.3.8 D'ici 1998, transférer le Système d'information de gestion des incendies aux agences de gestion des incendies de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.	✓	On a mis au point des modèles de surveillance et de prévision du comportement des incendies de forêt extrêmes qui menacent les collectivités.
D'ici 1998, compléter la deuxième phase de l'expérimentation internationale des feux de cimes dans les Territoires du Nord-Ouest, en étudiant le comportement des incendies, les émissions atmosphériques et l'efficacité de l'équipement de survie du personnel.	✓	
D'ici 1998, compléter le développement et l'essai des modèles de fréquence des incendies causés par les humains et la foudre pour la Colombie-Britannique.	✓	
D'ici 1998, modifier le système d'analyse des feux dirigés pour utilisation au Yukon.	✓	

But n° 4 : Faire de RNCan le chef de file du gouvernement fédéral en matière de gestion des activités conformément aux principes du développement durable.

Objectif 4.1 : Utiliser des outils et des méthodes de gestion environnementale de pointe dans le cadre des activités de RNCan.

Engagement à l'action	Réalisé	Progrès vers le développement durable
<p>4.1.2 Mettre à jour et améliorer les politiques et pratiques du ministère en matière de gestion environnementale en :</p> <ul style="list-style-type: none">• distribuant un guide ministériel sur la protection de l'environnement faisant état des meilleurs pratiques pour les gestionnaires et les employés;• examinant et mettant à jour en 1998 la Politique environnementale du ministère.	<p>✓</p> <p>✓</p>	<p>On a amélioré l'accessibilité et la compréhension de l'information sur les politiques relatives aux évaluations environnementales et à la protection de l'environnement.</p>
<p>4.1.3 D'ici 1999, créer un site Web pour faire connaître le système de gestion de l'environnement du ministère et préparer un rapport d'étape sur l'environnement.</p>	<p>✓</p>	<p>On a facilité la communication des données environnementales aux employés de RNCan et au grand public.</p>
<p>4.1.4 D'ici 1998, préparer un guide du registre des évaluations environnementales de RNCan pour les utilisateurs du formulaire de rapport électronique.</p>	<p>✓</p>	<p>On a accru au sein du ministère la sensibilisation aux problèmes de développement durable.</p>
<p>4.1.5 D'ici 1999, établir un répertoire des programmes et des activités de RNCan relatifs aux Autochtones.</p>	<p>✓</p>	<p>On a encouragé la coopération et la collaboration entre les groupes autochtones en s'assurant que tous les intéressés puissent participer aux activités de RNCan.</p>

But n° 4

Objectif 4.2 : Réduire la quantité de déchets que génèrent les activités de RNCan.

Engagement à l'action

Réalisé

Progrès vers le développement durable

4.2.1 D'ici 1998, coopérer avec Environnement Canada et Industrie Canada pour promouvoir la participation au programme ARET.



On a accéléré la réduction et l'élimination des substances toxiques.

4.2.2 Éliminer en toute sécurité avant l'an 2000 tous les déchets du ministère contenant des BPC.

On s'est assuré que l'environnement ne soit pas contaminé par les BPC.

4.2.5 D'ici 1999, étendre le système des déchets gérés par les employés de la phase pilote à la mise en œuvre complète dans les deux plus grandes installations.



On a réduit la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement, ce qui réduit la production de gaz à effet de serre.



But n° 4

Objectif 4.4 : Favoriser l'utilisation de biens et de services éco-énergétiques.

Engagement à l'action

Réalisé

Progrès vers le développement durable

4.4.1 Fournir au personnel de nouveaux outils et de la formation pour promouvoir l'achat de produits et services écologiques, au cours de 1998.

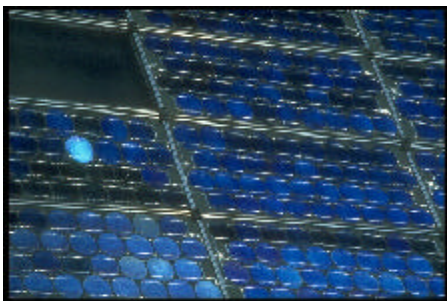


On a favorisé le développement durable en fournissant aux employés les outils et l'information nécessaires à l'achat de produits et services écologiques.

4.4.2 Commencer l'achat d'énergie écologique provenant de sources d'énergie renouvelable et d'énergie de remplacement, d'ici 1998.



On a diminué les émissions de gaz à effet de serre et créé des débouchés pour les technologies des énergies renouvelables.





II^e partie

Comment nous le rendons possible

Lorsque RNCan a élaboré sa Stratégie de développement durable, il a reconnu que passer des idées à la mise en œuvre nécessiterait un plan d'action concret et un système cohérent pour mesurer son rendement.

En conséquence, le ministère a remanié ses orientations pour les faire correspondre à celles de la Stratégie et a établi une série unique d'indicateurs de rendement pour les fins des rapports. Ces buts et ces objectifs révisés sont utilisés dorénavant dans tous les documents de planification et tous les rapports du ministère, de sorte que le développement durable soit intégré à la planification courante des activités ministérielles.

La mesure de notre rendement

En réponse à la recommandation de mai 1998 du commissaire à l'environnement et au développement durable, le ministère a peaufiné ses indicateurs de rendement et a établi des critères pour mesurer les progrès en regard des objectifs de la Stratégie. Ce travail a bénéficié des conseils des intéressés qui avaient été invités à examiner la pertinence des indicateurs de RNCan.

Au total, 100 intéressés ont été consultés sur les indicateurs de RNCan. Bien que leurs commentaires aient été généralement favorables, plusieurs ont proposé que le lien entre les indicateurs et les buts et objectifs soit renforcé et que des échéances et des points de repère précis soient établis.

Suite à ces conseils, RNCan a établi

des critères d'évaluation pour remanier chaque indicateur et fixer une échéance au besoin. De plus, le ministère a déterminé les sources de données à l'appui de chaque indicateur afin d'établir les niveaux de rendement de chaque objectif.

Plusieurs des objectifs inclus dans l'ébauche du cadre de mesure du rendement sont à titre indicatif. À cet égard, RNCan établira le rendement réel à partir de sources de données crédibles, et s'efforcera par la suite de maintenir ou d'améliorer ce rendement. Suite à une évaluation du rendement du ministère en regard des objectifs indicatifs, RNCan sera en mesure d'envisager de les remplacer par des objectifs chiffrés.

Le cadre comprend des indicateurs pour lesquels il serait trop difficile d'attribuer avec précision la contribution de RNCan (p. ex. : la contribution du secteur des ressources naturelles au produit intérieur brut). Certains objectifs ont donc été soustraits de ces «macro»-indicateurs. Néanmoins, le ministère suivra ces indicateurs par l'analyse et la surveillance des tendances, étant donné leur importance pour RNCan et ses secteurs clients.

Rapports sur les indicateurs de rendement

Les indicateurs de rendement de Ressources naturelles Canada aideront les Canadiens à évaluer dans quelle mesure le ministère a réussi à réaliser ses buts et objectifs dans le contexte du développement durable.

La présente section expose l'approche utilisée pour les rapports sur les indicateurs de rendement. Plus particulièrement, nous présentons ci-dessous cinq indicateurs, qui tou-

Le ministère a remanié ses orientations pour les faire correspondre à celles de la Stratégie, ...de sorte que le développement durable soit intégré à la planification courante des activités ministérielles.



chent tous les buts de la Stratégie.

Chaque rapport prend la forme d'une boîte à quatre cases où l'on précise les progrès réalisés et les prochaines étapes. À l'avenir, RNCan donnera plus d'ampleur à ses rapports sur les indicateurs de rendement.

La première partie (*case supérieure gauche*) illustre sous forme graphique la tendance pour l'indicateur. La deuxième partie (*case inférieure gauche*) présente une interprétation de la tendance (c.-à-d., ce qu'elle signifie) par rapport à l'indicateur ou à l'objectif. La troisième partie (*case supérieure droite*) décrit l'influence de RNCan sur la tendance. La quatrième partie (*case inférieure droite*) décrit les étapes subséquentes et la façon dont le ministère pourrait évaluer ses activités en fonction des résultats de la mesure du rendement.

Responsabilité à trois niveaux

Le travail de RNCan dans la promotion du développement durable peut être évalué par les intéressés à trois niveaux différents.



Au niveau de la base, grâce à des rapports réguliers sur les engagements à l'action, les intéressés sauront clairement dans quelle mesure le ministère s'acquitte de ses engagements.

Au deuxième niveau, par le peaufinement des indicateurs et l'établissement des objectifs, le rendement de RNCan pourra être mesuré en regard des objectifs de la Stratégie.

Enfin, à un plus large niveau, les progrès du Canada dans le développement durable de ses ressources naturelles pourront être évalués par des indicateurs portant sur les pratiques de développement durable dans la gestion des forêts, de l'énergie, des minéraux et des métaux, ce qui va au-delà de la contribution de RNCan.

À ce niveau, on devra refléter le travail et les efforts de *tous* les Canadiens qui ont un intérêt dans le développement durable de nos ressources — un engagement clé de la Stratégie de développement durable de RNCan.



L'aspect économique du développement durable

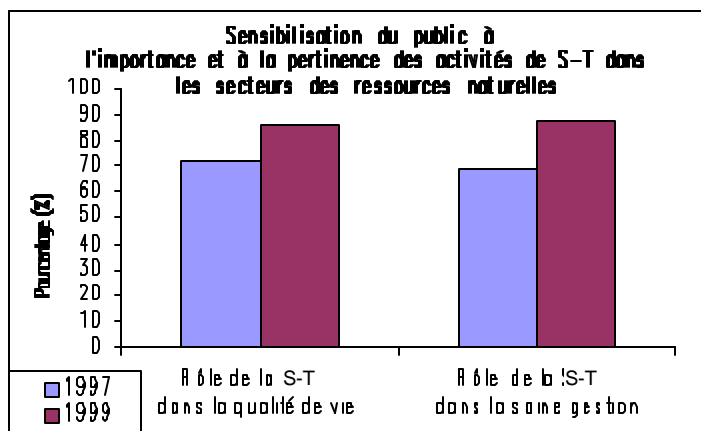
La valeur d'une forêt, par exemple en nombre d'emplois créés ou de profits enregistrés, va bien au-delà de la valeur du bois.

Le Centre de foresterie du Nord de RNCan à Edmonton mène une recherche pour évaluer les valeurs extrinsèques à celle du bois, par exemple la valeur de l'habitat du caribou. En juxtaposant les valeurs extrinsèques aux valeurs traditionnelles du bois, RNCan peut déterminer l'impact des diverses pratiques d'exploitation et d'autres pratiques.

À l'aide de techniques de pointe de l'économie environnementale, les chercheurs peuvent élaborer des scénarios hypothétiques d'exploitation forestière et attribuer une valeur autre que celle du bois à la forêt. Ces valeurs peuvent ensuite être utilisées par les aménagistes forestiers, par exemple pour déterminer s'il faut préserver certaines parcelles de la forêt pour des fins récréatives ou reliées à l'habitat et à la biodiversité.

Indicateur : Degré de sensibilisation du public à l'importance et à la pertinence des secteurs des ressources naturelles, des questions soulevées à leur propos et des activités de S-T que poursuit RNCan dans ce domaine.

Cible : Maintenir ou améliorer le degré de sensibilisation actuel.



Source: Sondage national d'opinion publique sur les ressources naturelles, 1997; Repenser le gouvernement, Sondage Ekos, 1999

Contribution de RNCan

- RNCan est le principal centre d'expertise au Canada sur les ressources énergétiques, forestières, minérales et métalliques et sur les sciences de la Terre. Entre autres choses, le ministère contribue à l'innovation et à la croissance économique, participe à la création de la richesse dans les collectivités éloignées et nordiques et partage l'information qu'il recueille sur l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, p. ex., tremblements de terre, glissements de terrain.
- RNCan joue un rôle important dans la promotion du développement durable des ressources naturelles du pays, voyant notamment à les évaluer, à protéger l'environnement et à faire des recherches en biotechnologie forestière.

Interprétation du graphique

- La majorité des Canadiens croient que la science et la technologie tiennent une place importante ou très importante dans la qualité de vie et dans la bonne gestion et l'exploitation durable des ressources naturelles du Canada.
- De plus en plus de Canadiens croient que la S-T est un facteur majeur pour l'économie, pour l'environnement et dans la vie quotidienne.

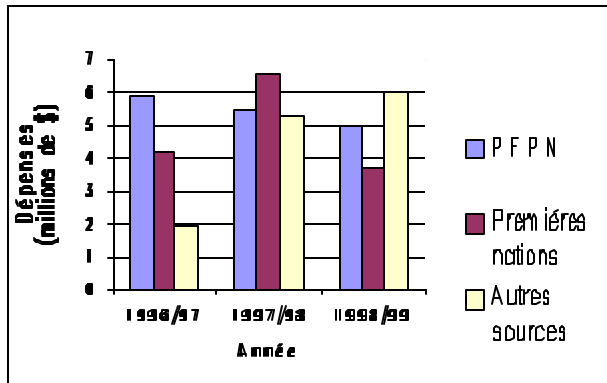
Perspectives

- RNCan continuera de promouvoir ses activités et les résultats de ses activités scientifiques et technologiques auprès du public, des décideurs, des médias et dans le monde des chercheurs.
- Un sondage de suivi sera réalisé en 2000-2001.
- RNCan continuera ses travaux de S-T avec les secteurs de la foresterie, des minéraux et métaux, de l'énergie et des sciences de la Terre, de façon à maximiser les retombées économiques et sociales tout en protégeant l'environnement.

*Indicateur : Fonds complémentaires recueillis auprès des Premières nations et d'autres partenaires dans le cadre du Programme forestier des Premières nations**

* Aucune cible n'a été établie pour cet indicateur.

Fonds du partenariat du Programme forestier des Premières nations (PFPN)



Contribution de RNCan

- Le ministère travaille de près avec les intervenants des Premières nations qui font des demandes et les encourage à trouver des partenaires pour leurs projets.
- Il tient les sociétés forestières non autochtones et les organismes provinciaux au courant du Programme forestier des Premières nations et des partenariats possibles.
- Il fournit l'infrastructure et la coordination nécessaires à la réalisation du programme, notamment pour les activités du comité national de gestion et des comités provinciaux et territoriaux de gestion où se concertent les partenaires.

Interprétation du graphique

- Chaque année depuis 1996-1997, des intervenants des Premières nations se sont servis de fonds fédéraux pour recueillir d'autres sommes dans leurs propres communautés et auprès de partenaires non autochtones.
- Les fonds fournis par des partenaires non autochtones ont augmenté sensiblement depuis le début du programme.
- Au cours des trois premiers exercices du programme (1996-1997 à 1998-1999), les 16,4 millions de dollars fédéraux ont suscité une participation de 27,9 millions de dollars d'autres parties, pour un résultat total de 44,0 millions de dollars.
- L'effet de levier a évolué comme suit : 1996-1997, 1:1; 1997-1998, 1:2,2; 1998-1999, 1:1,9

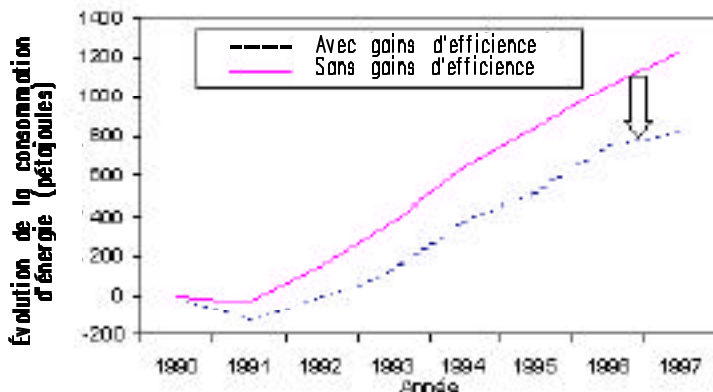
Perspectives

- RNCan continuera d'aider les Premières nations à obtenir des fonds de partenaires non autochtones.
- RNCan continuera de promouvoir les avantages et l'importance des partenariats pour les gouvernements et pour les sociétés forestières non autochtones, de sorte que l'on réponde aux besoins forestiers des Premières nations.

Indicateur : Tendances de l'efficacité énergétique*

* Une fois établi un indice d'efficacité énergétique, dont on prévoit l'élaboration pendant l'exercice 1999–2000, une cible tendancielle sera établie pour cet indicateur et on songera à établir une cible quantitative.

Évolution de la consommation d'énergie attribuable aux gains d'efficacité



Source : Office de l'efficacité énergétique

Contribution de RNCan

- Plusieurs facteurs ont favorisé les économies d'énergie, entre autres les efforts de l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de RNCan, qui gère 18 initiatives afin d'amener le marché à aller dans le sens de l'efficacité. Ces initiatives, qui visent tous les utilisateurs d'énergie, mettent l'accent sur les partenariats et les investissements rentables.
- L'OEE se sert de cinq outils pour réaliser sa vision (engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique, chez soi, au travail ou sur la route) :
 - a) le leadership — prêcher par l'exemple en rehaussant l'efficacité énergétique des installations fédérales;
 - b) l'information — informer les consommateurs d'énergie sur les économies possibles;
 - c) les mesures volontaires — des fabricants d'équipement électrique et de grands utilisateurs prennent des engagements en matière d'efficacité énergétique;
 - d) la réglementation, qui sert à éliminer les produits inefficaces du marché;
 - e) les incitations fiscales, qui favorisent les technologies et les pratiques efficaces.

Interprétation du graphique

- De 1990 à 1997, la croissance de la consommation d'énergie a surtout été due à des changements d'activité (p.ex. le PNB, le nombre de voitures et de maisons), à des changements structurels (le pourcentage représenté par chaque activité) et aux conditions météorologiques.
- La fluctuation de l'efficacité énergétique a empêché la consommation d'énergie d'augmenter plus rapidement qu'elle ne l'aurait fait autrement pendant cette période. La croissance potentielle de la consommation d'énergie a été réduite, passant de 17,3 p. 100 à 12,9 p. 100 en raison des gains d'efficacité.
- Cette consommation réduite a épargné aux Canadiens plus de 4,4 milliards de dollars par année, estime-t-on, et diminué les émissions de dioxyde de carbone de 4,1 p. 100 en 1997.

Perspectives

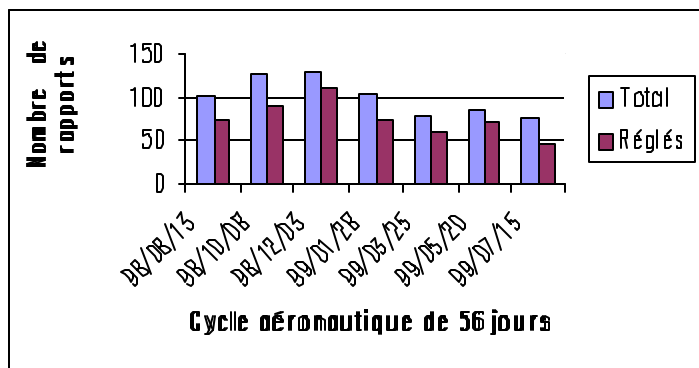
- En décembre 1997, à Kyoto (Japon), le Canada s'est engagé à ramener ses émissions, entre 2008 et 2012, à des niveaux inférieurs à celles de 1990; les extrapolations indiquent qu'il faudra consentir d'autres efforts pour atteindre cet objectif.
- Dans le discours du Budget de 1998, le gouvernement du Canada a affecté 50 millions de dollars par année, sur trois ans, au Fonds d'action pour le changement climatique, pour l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre et de mesures hâtives pour lutter contre le changement climatique. L'OEE joue un rôle de premier plan dans le processus de consultation connexe, qui mènera à l'adoption d'une stratégie nationale efficace et réaliste permettant d'atteindre l'objectif de Kyoto.

Indicateur : Clients satisfaits des cartes aéronautiques*

*Le Cadre de mesure du rendement a été raffiné depuis la présentation de la Stratégie de développement durable au Parlement. Ce nouveau cadre s'intègre aux buts de la Stratégie. Dans le rapport d'étape du ministère d'octobre 1999, l'indicateur cité ci-haut a été placé sous la rubrique du but no 4, objectif 4.2.

Cible : Maintenir les normes

**Nombre de rapports de non-conformité
par cycle aéronautique de 56 jours**



Contribution de RNCan

Les Services aéronautiques et techniques (SAT) de RNCan contribuent à assurer la sécurité des Canadiens en :

- publiant les cartes aéronautiques du Canada, essentielles à la sécurité aéronautique au Canada;
- gérant le Programme de cartographie d'urgence;
- se chargeant de l'imagerie et de l'impression de cartes topographiques et hydrographiques et d'autres produits cartographiques utilisés pour la navigation et les activités de recherche et de sauvetage.

Interprétation du graphique

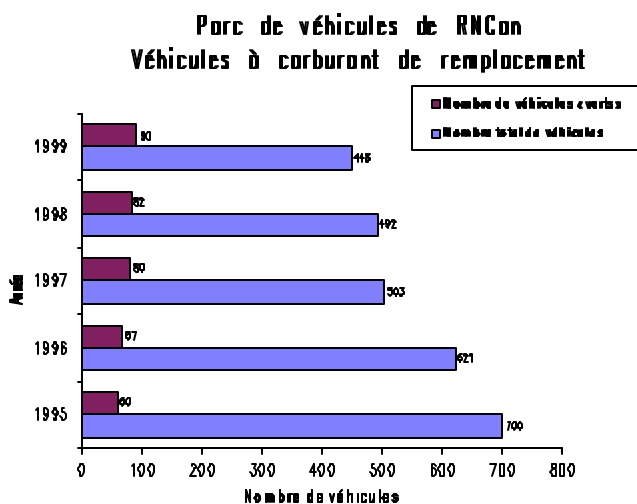
- Le graphique montre le nombre total de rapports de non-conformité reçus par cycle aéronautique de 56 jours et le nombre de cas qui ont été réglés.
- Un rapport de non-conformité peut être une plainte d'un client, ou toute préoccupation portée à l'attention du ministère. Chaque cas signalé fait l'objet d'un examen et d'un rapport à l'auteur.
- RNCan prévoit régler au moins 45 p. 100 des rapports de non-conformité au cours du même cycle, et le graphique démontre qu'il atteint ou dépasse toujours cette attente.
- Les rapports de non-conformité sont traités conformément à la norme ISO 9001.

Perspectives

- Bien au fait des besoins changeants du monde de l'aviation, les SAT ont commencé à offrir les données aéronautiques numérisées; ceci comprend les données de la Base de données sur les cartes aéronautiques canadiennes (CANAC), ainsi que des cartes numérisées et des publications électroniques.
- Le 25 mars 1999, les quatre cartes de vol en route à haute altitude ont été remplacées par un jeu de six cartes couvrant tout le pays; on surveillera les réactions des clients à cette grande amélioration.

Indicateur/Cible : Réduire la taille du parc de véhicules du ministère de 40 p. 100 par rapport à 1995 et faire en sorte que, quand les considérations techniques et opérationnelles le permettent, tous les nouveaux véhicules utilisent un carburant de remplacement, dès 1998.*

*Le Cadre de mesure du rendement a été raffiné depuis la présentation de la Stratégie de développement durable au Parlement. Ce nouveau cadre s'intègre aux buts de la Stratégie. Dans le rapport d'étape du ministère d'octobre 1999, l'indicateur cité ci-haut a été placé sous la rubrique du but no 5, objectif 5.5.



Contribution de RNCan

- Les véhicules à carburants classiques produisent 22 p. 100 de toutes les émissions canadiennes de dioxyde de carbone. Comptant 25 000 véhicules, le parc fédéral, l'un des plus vastes du pays, consomme 2 p. 100 de l'énergie utilisée pour les transports de surface.
- Les responsables du Programme du parc de véhicules de RNCan sont résolus à réduire le nombre de véhicules grâce à des stratégies de transport comme le covoiturage et la mise en commun de véhicules entre ministères fédéraux.
- Dans la mesure du possible, tous les nouveaux véhicules ajoutés au parc de RNCan consommeront des carburants plus propres. Au cours des deux dernières années, les deux tiers des véhicules achetés faisaient partie de cette catégorie.

Interprétation du graphique

- Depuis 1995, RNCan a ramené son parc de 700 à 448 véhicules, une réduction de 36 p. 100 sur cinq ans.
- Le ministère possède maintenant 90 véhicules à carburant de remplacement, soit 19 p. 100 du parc.

Perspectives

- RNCan atteindra son objectif général d'une réduction de 40 p. 100 du parc d'ici le 31 mars 2000.
- D'ici cette date, 50 p. 100 de ses véhicules utiliseront des carburants qui produisent moins d'émissions.
- RNCan servira de modèle pour les autres propriétaires de parcs de véhicules.



III^e partie

Les prochaines étapes

Bien que des progrès considérables aient été réalisés, il reste beaucoup à faire au cours des deux autres années de la Stratégie de développement durable de RNCan. Le ministère continuera d'exécuter ses engagements à l'action pour 1999 et 2000, et fera rapport chaque année au public sur la situation.

Afin d'améliorer son imputabilité et sa transparence à mesure que la Stratégie se déploie, le ministère a établi un système de gestion par points, qui sera un outil de suivi et de rapport interactif sur le Web, et qui permettra de faire état des progrès plus rapidement à la haute direction, au personnel et aux autres intéressés.

Protéger notre actif, assurer notre avenir n'est que la première phase d'un processus permanent qu'adoptera RNCan pour promouvoir ses objectifs de développement durable. La Stratégie de développement durable de RNCan sera mise à jour d'ici décembre 2000. Avant cette date, un comité consultatif indépendant composé d'intéressés sera invité à examiner les progrès de RNCan quant au développement durable en regard de la stratégie actuelle, et conseillera le ministère sur les priorités pour l'an 2000 et au-delà.

Tout compte fait, la réalisation des objectifs de développement durable du Canada dépend de chaque Canadien. En travaillant avec les Canadiens, RNCan s'est engagé à réaliser des progrès significatifs au prochain millénaire.

Pour en savoir davantage : liens avec des documents connexes

Pour obtenir plus d'information sur Protéger notre actif, assurer notre avenir — la Stratégie de développement durable de RNCan — de même que la liste complète des engagements à l'action et des objectifs et le cadre de mesure du rendement, visitez la page d'accueil du développement durable du ministère à l'adresse : <http://www.rncan.gc.ca/dmo/susdev>

Les progrès du Canada dans le développement durable de ses ressources naturelles... doivent refléter le travail et les efforts de tous les Canadiens qui ont un intérêt dans le développement durable de nos ressources.



Notes